

Plan Local d'Urbanisme



Notice sanitaire

Adduction en eau potable

Le système d'alimentation en eau de la commune de Gourbit est composé d'un réseau communal d'adduction qui permet d'alimenter le réservoir de la commune par le biais de trois captages qui se situent en montagne entre 1000 et 1200 mètres d'altitude. Il s'agit des captages de « Giraoutou », « Eychartous » et « La Bourrière ». Après plusieurs passages dans des brises charges, les eaux captées viennent alimenter le réservoir de Gourbit. Le réservoir communal se situe à 869 mètres d'altitude, il est équipé un compteur et peut contenir jusqu'à 294 m³.

Au regard des logements projetés dans la commune, l'adduction en eau potable est adaptée au développement urbain de Gourbit.

Un plan d'adduction en eau potable est annexé au PLU.

Assainissement collectif

La commune bénéficie d'un assainissement collectif dans ces zones urbaines. Cet équipement permet une bonne desserte du centre du village.

Le système d'assainissement des eaux usées de la commune est un système séparatif. Gourbit ne possédant pas de station d'épuration, son réseau est rattaché à la commune de Tarascon-sur-Ariège où sont traitées les eaux usées.

Un plan de récolement du réseau d'eau usée est annexé au PLU.

Assainissement individuel

Toutes les habitations où aucun réseau d'assainissement collectif n'existe ou n'est pas projeté dans un avenir proche sont concernées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il s'agit d'un service obligatoire, imposé par la loi sur l'eau, chargé de contrôler que les installations d'assainissement autonome situés sur le territoire respectent les réglementations en vigueur.